RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02234
Numéro SIREN : 819 141 987
Nom ou dénomination : A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/015490

Date : 24/06/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/015490**
n° de gestion : **2016B02234**
n° SIREN : **819 141 987 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 24/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL
24 Rue Frédéric Mistral 69003 LYON

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Sommaire

Attestation de Présentation _____ 1

Bilan et Resultat Simplifie _____ 2

Annexes 20 _____ 8

Liasse 20 IS RS _____ 17

Attestation de Présentation

ATTESTATION
d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 29 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	42 175,49	Euros
Chiffre d'affaires	38 418,11	Euros
Résultat net comptable	5 944,73	Euros

Fait à LYON
Le 05/05/2020

Rabah AKSOUM

Expert-Comptable

Bilan et Résultat Simplifie

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN SIMPLIFIÉ

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	24 000		24 000	56,91	24 000	54,99
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	19 471	11 634	7 837	18,58	11 620	26,62
Immobilisations financières	990		990	2,35	990	2,27
ACTIF IMMOBILISÉ	***44 461***	***11 634***	***32 827***	77,84	***36 610***	83,88
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	367		367	0,87	767	1,76
Valeurs mobilières de placement	6		6	0,01		
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	8 894		8 894	21,09	5 339	12,23
Caisse	81		81	0,19	931	2,13
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***9 348***		***9 348***	22,16	***7 038***	16,12
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**53 810**	**11 634**	**42 175**	100,00	**43 648**	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	**5 000**	11,86	**5 000**	11,46
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	500	1,19	500	1,15
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 090	4,96	2 090	4,79
Report à nouveau	7 345	17,42		
Résultat de l'exercice	**5 945**	14,10	**7 345**	16,83
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***20 879***	49,51	***14 935***	34,22
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	5 677	13,46	9 830	22,52
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	679	1,61	1 810	4,15
Autres dettes	14 940	35,42	11 666	26,73
Produits constatés d'avance			5 407	12,39
DETTES	***21 296***	50,49	***28 713***	65,78
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***42 175***	100,00	***43 648***	100,00

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services		**38 418**	100,00	**42 183**	100,00	**-3 765**	-8,92
Chiffres d'Affaires Nets		***38 418***	100,00	***42 183***	100,00	***-3 765***	-8,92
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues				800	1,90	-800	-100,00
Autres produits		-1	0,00	0	0,00	-1	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***38 417***	100,00	***42 984***	101,90	***-4 567***	-10,61
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		613	1,60	1 147	2,72	-534	-46,55
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		20 269	52,76	20 809	49,33	-540	-2,59
Impôts, taxes et versements assimilés		636	1,66	640	1,52	-4	-0,61
Rémunérations du personnel		3 640	9,47	5 000	11,85	-1 360	-27,19
Charges sociales		2 052	5,34	2 385	5,65	-333	-13,95
Dotations aux amortissements		3 783	9,85	3 783	8,97		0,00
Dotations aux provisions							
Autres charges		11	0,03	0	0,00	11	N/S
Total des charges d'exploitation		***31 004***	80,70	***33 764***	80,04	***-2 760***	-8,16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***7 413***	19,30	***9 220***	21,86	***-1 807***	-19,59
Produits financiers		3	0,01	3	0,01		0,00
Produits exceptionnels							
Charges financières		339	0,88	423	1,00	-84	-19,85
Charges exceptionnelles		70	0,18	135	0,32	-65	-48,14
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		***7 007***	18,24	***8 665***	20,54	***-1 658***	-19,12
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		1 062	2,76	1 320	3,13	-258	-19,54
Total des Produits		***38 420***	100,01	***42 986***	101,90	***-4 566***	-10,61
Total des Charges		***32 475***	84,53	***35 642***	84,49	***-3 167***	-8,88
RÉSULTAT NET		***5 945*** *Bénéfice*	15,47	***7 345*** *Bénéfice*	17,41	***-1 400***	-19,05
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	**24 000**		**24 000**	56,91	**24 000**	54,99
207000 FONDS COMMERCIAL	*24 000*		*24 000*	56,91	*24 000*	54,99
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	**19 471**	**11 634**	**7 837**	18,58	**11 620**	26,62
215000 MATERIEL ET OUTILLAG	*1 188*		*1 188*	2,82	*1 188*	2,72
218200 MATERIEL DE TRANSPOR	*16 700*		*16 700*	39,60	*16 700*	38,26
218300 MAT.BUREAU &INFORMAT	*1 583*		*1 583*	3,75	*1 583*	3,63
281500 AMORT.MATERIEL&OUTIL		*983*	*-983*	-2,32	*-686*	-1,56
281820 AMORT.MATERIEL DE TR		*9 197*	*-9 197*	-21,80	*-5 857*	-13,41
281830 AMORT.MAT.BUREAU &IN		*1 454*	*-1 454*	-3,44	*-1 308*	-2,99
Immobilisations financières	**990**		**990**	2,35	**990**	2,27
271000 AUTRES TITRES IMMOBI	*170*		*170*	0,40	*170*	0,39
275000 DEPOTS & CAUTIONNEME	*820*		*820*	1,94	*820*	1,88
ACTIF IMMOBILISÉ	***44 461***	***11 634***	***32 827***	77,84	***36 610***	83,88
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	**367**		**367**	0,87	**767**	1,76
401000 FOURNISSEURS					*200*	0,46
437200 CAISSE RETRAITE SALA	*287*		*287*	0,68	*287*	0,66
445670 CREDIT DE TVA					*1*	0,00
445860 TVA S/FACT.NON PARVE	*80*		*80*	0,19	*279*	0,64
Valeurs mobilières de placement	**6**		**6**	0,01		
508100 AUTRES VALEURS MOBIL	*6*		*6*	0,01		
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	**8 894**		**8 894**	21,09	**5 339**	12,23
512000 BANQUES	*8 894*		*8 894*	21,09	*5 339*	12,23
Caisse	**81**		**81**	0,19	**931**	2,13
530000 CAISSE	*81*		*81*	0,19	*931*	2,13
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***9 348***		***9 348***	22,16	***7 038***	16,12
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**53 810**	**11 634**	**42 175**	100,00	**43 648**	100,00

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	**5 000**	11,86	**5 000**	11,46
101300 CAPITAL APPELE VERSE	*5 000*	11,86	*5 000*	11,46
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	**500**	1,19	**500**	1,15
106110 RESERVE LEGALE PROP.	*500*	1,19	*500*	1,15
Réserves réglementées				
Autres réserves	**2 090**	4,96	**2 090**	4,79
106800 AUTRES RESERVES	*2 090*	4,96	*2 090*	4,79
Report à nouveau	**7 345**	17,42		
110000 REPORT A NOUVEAU	*7 345*	17,42		
Résultat de l'exercice	**5 945**	14,10	**7 345**	16,83
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***20 879***	49,51	***14 935***	34,22
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	**5 677**	13,46	**9 830**	22,52
164100 EMPRUNT ETABLIS.CRED	*5 677*	13,46	*9 830*	22,52
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	**679**	1,61	**1 810**	4,15
401000 FOURNISSEURS	*199*	0,47	*110*	0,25
408100 FOURNIS.FACT.NON PAR	*480*	1,14	*1 700*	3,89
Autres dettes	**14 940**	35,42	**11 666**	26,73
421001 REMUNERATION MR HANAYA RACHID	*1 428*	3,39		
428600 AUTRES CHARG.PERS.A	*5 000*	11,86	*5 000*	11,46
431000 SECURITE SOCIALE	*1 758*	4,17		
437020 APRIL SANTE PREVOYANC	*210*	0,50		
437030 AGIRA (APICIL) SALARIES	*367*	0,87		
438600 ORG.SOC. CHARGES A P	*4 556*	10,80	*4 556*	10,44
442100 ETAT PAS A PAYER	*23*	0,05		
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFI	*1 062*	2,52	*1 320*	3,02
445510 TVA A DECAISSER	*499*	1,18		
448633 ANFA FORMATION	*38*	0,09		
455170 ASSOCIES CPTE COURAN			*790*	1,81
Produits constatés d'avance			**5 407**	12,39
487000 PROD.CONSTATES D'AVA			*5 407*	12,39
DETTES	***21 296***	50,49	***28 713***	65,78
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***42 175***	100,00	***43 648***	100,00

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services		**38 418**	100,00	**42 183**	100,00	**-3 765**	-8,92
706000 PRESTATIONS DE SERVI		*38 418*	100,00	*42 183*	100,00	*-3 765*	-8,92
Chiffres d'Affaires Nets		***38 418***	100,00	***42 183***	100,00	***-3 765***	-8,92
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues				**800**	1,90	-800	-100,00
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOI				*800*	1,90	*-800*	-100,00
Autres produits		**-1**	0,00	**0**	0,00	-1	N/S
758000 PRODUITS DIV.GESTION		*-1*	0,00	*0*	0,00	*-1*	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***38 417***	100,00	***42 984***	101,90	***-4 567***	-10,61
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		**613**	1,60	**1 147**	2,72	-534	-46,55
602200 ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLE		*613*	1,60	*1 147*	2,72	*-534*	-46,55
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		**20 269**	52,76	**20 809**	49,33	-540	-2,59
604000 ACHATS D'ETUDES &PRE		*1 225*	3,19	*1 200*	2,84	*25*	2,08
606110 FOURN.NON STOCK.(ELE		*258*	0,67	*1 182*	2,80	*-924*	-78,16
606120 FOURN.NON STOCK.(EAU		*51*	0,13	*57*	0,14	*-6*	-10,52
606130 FOURN.NON STOCK.(GAZ		*412*	1,07	*469*	1,11	*-57*	-12,14
606140 FOURN.NON STOCK.(CAR		*2 900*	7,55	*2 564*	6,08	*336*	13,10
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT		*97*	0,25	*781*	1,85	*-684*	-87,57
606400 FOURNIT.ADMINISTRATI		*144*	0,37	*79*	0,19	*65*	82,28
613200 LOCATIONS IMMOBILIER		*7 711*	20,07	*7 711*	18,28		0,00
614000 CHARGES LOCATIVES		*600*	1,56	*600*	1,42		0,00
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER		*45*	0,12	*60*	0,14	*-15*	-24,99
615520 ENTRETIEN MAT.TRANSP		*1 605*	4,18	*2 787*	6,61	*-1 182*	-42,40
615600 MAINTENANCE				*165*	0,39	*-165*	-100,00
616100 ASSURANCE MULTIRISQUE		*1 838*	4,78	*276*	0,65	*1 562*	565,94
616300 ASSURANCE MATERIEL TRANSPORT		*1 665*	4,33	*583*	1,38	*1 082*	185,59
622610 HONORAIRES COMPTABILITE		*1 080*	2,81	*1 300*	3,08	*-220*	-16,91
622620 HONORAIRES JURIDIQUES		*-500*	-1,29			*-500*	N/S
622630 HONORAIRES SOCIALES		*62*	0,16			*62*	N/S
622700 FRAIS ACTES & CONTEN		*82*	0,21	*49*	0,12	*33*	67,35
625100 VOYAGES ET DEPLACEME		*99*	0,26			*99*	N/S
626000 FRAIS POSTAUX & TELE		*65*	0,17	*43*	0,10	*22*	51,16
626200 TELEPHONE MOBILE		*466*	1,21	*457*	1,08	*9*	1,97
627500 SERVICES BANCAIRES		*365*	0,95	*446*	1,06	*-81*	-18,15
Impôts, taxes et versements assimilés		**636**	1,66	**640**	1,52	-4	0,61
633300 PART.FORM.CONTINUE(O		*38*	0,10			*38*	N/S
635110 COTISATION FONCIERE DES ENTREP		*598*	1,56	*590*	1,40	*8*	1,36
635400 DROITS D'ENREGIST.&T				*50*	0,12	*-50*	-100,00
Rémunérations du personnel		**3 640**	9,47	**5 000**	11,85	-1 360	-27,19
641100 SALAIRES APPOINT.COM		*3 640*	9,47			*3 640*	N/S
641400 INDEM.ET AVANTAGES D				*5 000*	11,85	*-5 000*	-100,00
Charges sociales		**2 052**	5,34	**2 385**	5,65	-333	-13,95
645100 COTISATIONS A L'URSS		*1 136*	2,96			*1 136*	N/S
645200 COTIS.RETRAITE (CADR		*195*	0,51			*195*	N/S
645300 COTIS.RETRAITE(SALAR		*220*	0,57			*220*	N/S
645330 PREVOYANCE		*502*	1,31			*502*	N/S
645800 CHARGES SOCIALES SUR SAL PROVISIONNE				*2 000*	4,74	*-2 000*	-100,00

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
647000 AUTRES CHARGES SOCIA			*385*	0,91	*-385*	-100,00
Dotations aux amortissements	**3 783**	9,85	**3 783**	8,97		0,00
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	*3 783*	9,85	*3 783*	8,97		0,00
Dotations aux provisions						
Autres charges	**11**	0,03	**0**	0,00	11	N/S
654000 PERTES S/CREANCES IR	*10*	0,03			*10*	N/S
658000 CHARGES DIV.GEST.COU	*1*	0,00	*0*	0,00	*1*	N/S
Total des charges d'exploitation	***31 004***	80,70	***33 764***	80,04	***-2 760***	-8,16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	***7 413***	19,30	***9 220***	21,86	***-1 807***	19,59
Produits financiers	**3**	0,01	**3**	0,01		0,00
764000 REV.DES VALEURS DE P	*3*	0,01	*3*	0,01		0,00
Produits exceptionnels						
Charges financières	**339**	0,88	**423**	1,00	-84	-19,85
661160 INTERETS EMPRUNTS &D	*339*	0,88	*423*	1,00	*-84*	-19,85
Charges exceptionnelles	**70**	0,18	**135**	0,32	-65	-48,14
671200 PENALITES ET AMENDES	*70*	0,18	*135*	0,32	*-65*	-48,14
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	***7 007***	18,24	***8 665***	20,54	***-1 658***	-19,12
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	**1 062**	2,76	**1 320**	3,13	-258	-19,54
695000 IMPOTS S/LES BENEFIC	*1 062*	2,76	*1 320*	3,13	*-258*	-19,54
Total des Produits	***38 420***	100,01	***42 986***	101,90	***-4 566***	-10,61
Total des Charges	***32 475***	84,53	***35 642***	84,49	***-3 167***	-8,88
RÉSULTAT NET	***5 945*** *Bénéfice*	15,47	***7 345*** *Bénéfice*	17,41	***-1 400***	-19,05
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes 20

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 42 175,49 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 944,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 24 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 44 461 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*24 000*			*24 000*
Immobilisations corporelles	*19 471*			*19 471*
Immobilisations financières	*990*			*990*
TOTAL	*44 461*			*44 461*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 11 634 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*7 851*	*3 783*		*11 634*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*7 851*	*3 783*		*11 634*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	*24 000*	*0*	*24 000*	*Non amortiss.*
Materiel et outillag	*1 188*	*983*	*205*	*4 ans*
Materiel de transpor	*16 700*	*9 197*	*7 503*	*5 ans*
Mat.bureau &informat	*1 583*	*1 454*	*129*	*de 1 à 4 ans*
TOTAL	*43 471*	*11 634*	*31 837*	

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 1 187 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*820*		*820*
Actif circulant & charges d'avance	*367*	*367*	
TOTAL	*1 187*	*367*	*820*

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*250*	*20,00*	*5 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*250*	*20,00*	*5 000*

4.2 - Etat des dettes = 21 296 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*5 677*	*4 265*	*1 412*	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*679*	*679*		
Dettes fiscales & sociales	*14 940*	*14 940*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*21 296*	*19 884*	*1 412*	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 10 074 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*480*
Dettes fiscales & sociales	*9 594*
Autres dettes	
TOTAL	*10 074*

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 38 418 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*38 418*	*100,00 %*
TOTAL	*38 418*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 062 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*7 413*		*7 413*
Résultat financier	*-336*		*-336*
Résultat exceptionnel	*-70*		*-70*
Participation des salariés			
TOTAL	*7 007*	*1 062*	*5 945*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 10 074 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*480*
Fournis.fact.non par(408100)	*480*
Dettes fiscales et sociales :	*9 594*
Autres charg.pers.a(428600)	*5 000*
Org.soc. charges a p(438600)	*4 556*
Anfa formation(448633)	*38*
TOTAL	*10 074*

Liasse 20 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

SIRET 8 1 9 1 4 1 9 8 7 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2019

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	24 000	012	24 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	19 471	030	11 634	7 837
	Immobilisations financières * (1)		040	990	042	990
		Total I (5)	044	44 461	048	11 634	32 827
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	367	074	367
	Valeurs mobilières de placement		080	6	082	6
	Disponibilités		084	8 975	086	8 975
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	9 348	098	9 348
		Total général (I+II)	110	53 810	112	11 634	42 175

PASSIF

				Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	500
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131)	132	2 090
	Report à nouveau		134	7 345
	Résultat de l'exercice		136	5 945
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	20 879
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	5 677
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	679
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169)	172	14 940
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	21 296
		Total général (I + II + III)	180	42 175

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue – Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue – Services *		217	218	38 418
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	(1)
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	38 417
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	613
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)			242	20 269
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	598	244	636
	Rémunérations du personnel *			250	3 640
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 052
	Dotations aux amortissements *			254	3 783
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	11
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	31 004
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	7 413
	Produits financiers (III)	280	3		
	Charges financières (V)			294	339
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges exceptionnelles (VI) – dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	70
	Charges exceptionnelles (VI) – dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	1 062
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	5 945

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 945	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 062	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	70	
	Divers *, dont écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A) 987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A) 989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*) 990		
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements outre-mer 344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993		
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)		655		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B) 645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D) 648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	7 077	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	7 077	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2020
Extension

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
Pénalité et amende non déductible	70

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant

SAGE Experts-comptables janvier 2020

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	24 000	402		404		406	24 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 188	442		444		446	1 188	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	16 700	462		464		466	16 700	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 583	472		474		476	1 583	
Immobilisations financières		480	990	482		484		486	990	
TOTAL		490	44 461	492		494		496	44 461	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	686	532	297	534		536	983
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	5 857	552	3 340	554		556	9 197
	Autres immobilisations corporelles	560	1 308	562	146	564		566	1 454
TOTAL		570	7 851	572	3 783	574		576	11 634

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.					
	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

SAGE Experts-comptables janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFiP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 683
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 850
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019		Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		38 418
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		38 418
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121		5 700
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		7 471
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		7 711
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		20 892
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137		17 527
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117		17 527

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	/ /	160	/ /
Date de cessation				/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § *déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2020

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122019 SIREN 819141987

Dénomination de l'entreprise A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Adresse (voie) 24 RUE FREDERIC MISTRAL

Code postal 69003 Ville LYON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HANAYA Prénom(s) Rachid
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 250
Naissance: Date 28/05/1961 N° Département 99 Commune TOUDJA Pays
Adresse : N° 89 Voie RUE DES DEUX FERMES
Code Postal 69190 Commune SAINT FONS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant x *

Exercice clos le 31122019

SIREN 8 1 9 1 4 1 9 8 7

Dénomination de l'entreprise A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

Adresse (voie) 24 RUE FREDERIC MISTRAL

Code postal 69003 Ville LYON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL 24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON	
SIRET 8 1 9 1 4 1 9 8 7 0 0 0 1 9	**Mél :**
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Enseignement de la conduite — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* — Bénéfice imposable à 28% — Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 7 077

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A — Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* — Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A — Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé: sage

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ESSOR CONSEILS 75 Rue de L'abondance 69003 LYON — Tél: 0437480905	Tél:
OGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 05052020 Lieu: LYON
	Qualité et nom du signataire: Président RACHID HANAYA
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2020

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				*e*	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				*j*	
Montant des revenus répartis (5)				***Total (a à h)***	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
Rachid HANAYA 89 RUE DES DEUX FERMES 69190 SAINT FONS	250	2019	3 033				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2020)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice
du
au

Désignation de l'entreprise A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL
Adresse 24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . .2019. . (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice . .2019. . 10	7 077
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	8 800

Nom et qualité du signataire RACHID HANAYA
Président

À LYON, le 05052020
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

2020	**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	a	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

SAGE Experts-comptables janvier 2020

2020	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2020

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 24, rue Frédéric Mistral
69003 Lyon
SIRET : 819 141 987 00019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE EN DATE DU 10 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le dix du mois de juin à dix-huit heures,
L'associé unique s'est présenté au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de gérance.

Est présent :

- Le Président associé unique, Monsieur, **HANAYA Rachid,** possédant la totalité des actions représentants l'ensemble d capital social,
- soit **250** actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,00€) chacune sur un total de **250** actions composant le Capit social.

Monsieur HANAYA Rachid en sa qualité de président associé unique préside la séance.

Il constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions. .

Le président associé unique dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.
- Le bilan arrêté au 31/12/2019
- Le rapport de gestion

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
- L'affectation du résultat de l'exercice

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée générale après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, procède à l'approbation de comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité**

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation des résultats

L'assemblée générale après avoir constaté que le compte résultats de l'exercice fait apparaître un bénéfice net de 5 945€ décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :
Compte 110 Report à nouveau : 5 945€
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur, HANAYA Rachid

AUTO ÉCOLE MISTRAL
SASU A.E.M.
24, rue Frédéric Mistral
69003 LYON
Tél. : 04 72 34 02 42 / Port. : 06 09 14 83 86
Siret : 819 141 987 00019